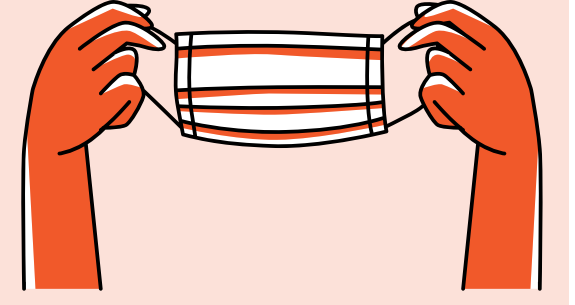


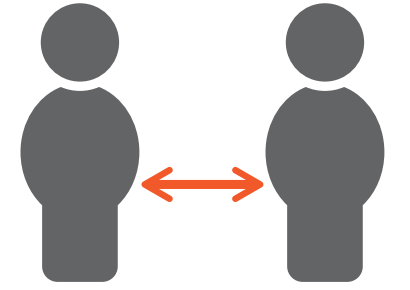
# GÉRER VOS SYMPTÔMES COVID-19 À LA MAISON

Si vous êtes atteint de la COVID-19 et que vous vivez avec d'autres personnes, il y a un risque élevé de la transmettre aux autres personnes vivant dans votre maison. Afin de protéger votre foyer, suivez ces directives si vous avez été testé positif à la COVID-19 que vous présentiez des symptômes ou non :

**1** Portez un masque en présence de toute personne à l'intérieur de votre maison en tout temps.

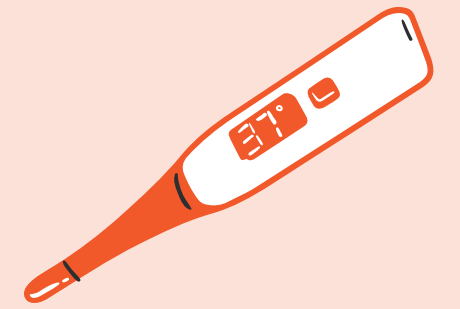


**2** Maintenez une distance physique d'au moins 6 pieds (env. 2 mètres) en tout temps.

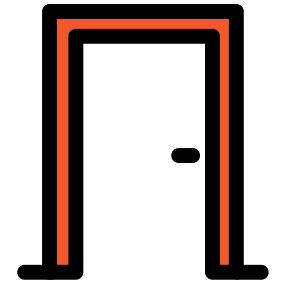


**3** Surveillez vos symptômes.

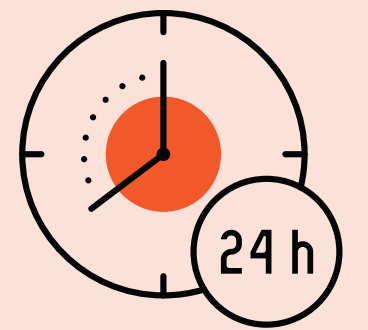
Si vos symptômes s'aggravent, appelez votre médecin ou votre prestataire des soins de santé, ou le Centre d'appels COVID-19 du comté de King si vous n'en avez pas.



**4** Restez dans une pièce désignée et loin des autres membres de votre foyer autant que possible.



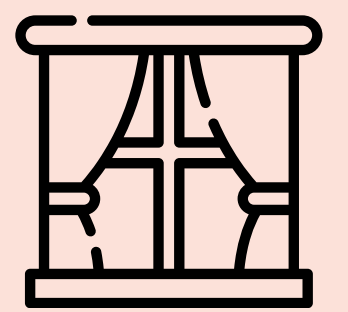
**5** Utilisez des espaces partagés comme la cuisine ou la salle de bain aux moments différents. Nettoyez toujours les surfaces après chaque utilisation. Lavez les ustensiles et les surfaces après chaque utilisation.



**6** Évitez de partager des objets personnels avec des personnes avec lesquelles vous vivez, des ustensiles par exemple, des serviettes, ou de la literie.



**7** Ouvrez les fenêtres pour améliorer la ventilation et augmenter le débit d'air, surtout si vous partagez une salle de bain.

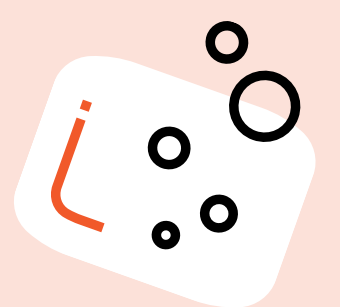


**8** Après utilisation, nettoyez toutes les surfaces qui sont souvent touchées comme les poignées de porte ou les comptoirs.



**9** Maintenez une routine hygiénique.

Couvrez votre toux et vos éternuements avec un mouchoir en papier ou avec l'intérieur de votre coude. Lavez fréquemment vos mains à l'aide du savon et de l'eau ou d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool.



le 1 janvier 2024

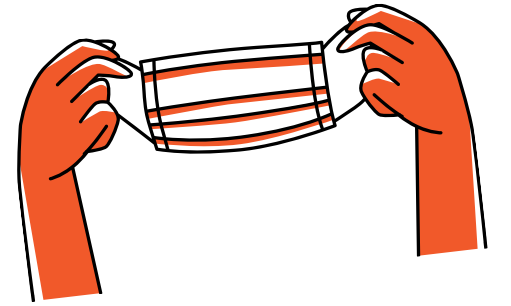
# PRENDRE SOIN D'AUTRES PERSONNES ATTEINTS DE LA COVID-19 À LA MAISON

Vivre avec une personne atteinte de la COVID-19 figure parmi les situations les plus à risque pour contracter la COVID-19. Même en maintenant une bonne distance sociale et en portant le masque, votre risque de contracter la COVID-19 en vivant avec une personne atteinte de COVID-19 est beaucoup plus élevé que dans d'autres contextes. Si vous vivez avec une personne atteinte de la COVID-19, nous vous recommandons de procéder par ces étapes :

## 1 Choisissez quelqu'un dans la maison comme gardien principal.

Assurez-vous que la personne atteinte de la COVID-19 se repose suffisamment. Utilisez des médicaments en vente libre pour la fièvre, les maux de gorge et l'inconfort général. Suivez les instructions de leur prestataire des soins de santé.

## 2 Portez un masque si vous devez d'être en proximité d'autres personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de votre maison.

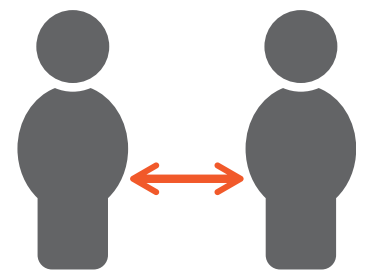


## 3 Utilisez des espaces partagés comme la cuisine ou la salle de bain aux moments différents.

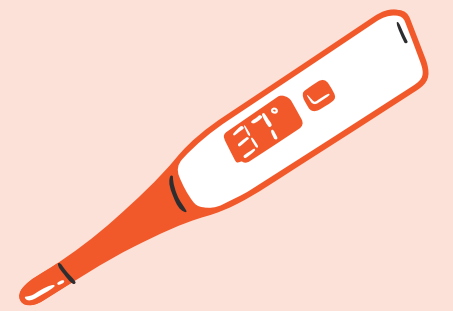
Nettoyez toujours les surfaces après chaque utilisation. Lavez les ustensiles et les surfaces après chaque utilisation.



## 4 Quiconque n'est pas le gardien principal doit maintenir une distance physique avec la personne atteinte de la COVID-19.



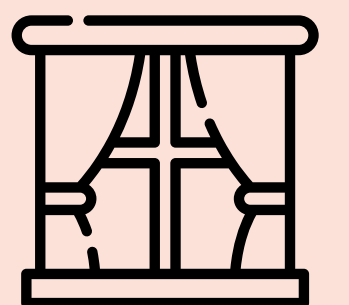
## 5 Surveillez vos propres symptômes au cas où vous serez infecté par la COVID-19.



## 6 Évitez de partager des objets personnels avec des personnes avec lesquelles vous vivez, des ustensiles, par exemple, des serviettes, ou de la literie.



## 7 Ouvrez les fenêtres pour améliorer la ventilation et augmenter le débit d'air, surtout si vous partagez une salle de bain.

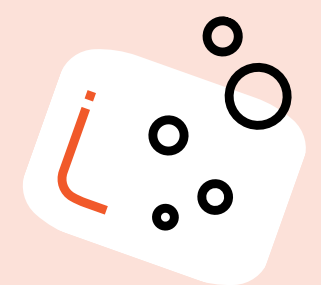


## 8 Après utilisation, nettoyez toutes les surfaces qui sont souvent touchées, comme les poignées de porte ou les comptoirs.



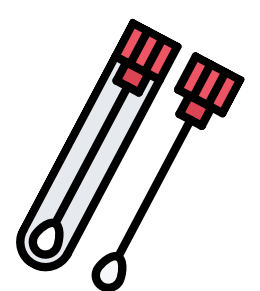
## 9 Maintenez une routine hygiénique.

Lavez fréquemment vos mains à l'aide du savon et de l'eau ou d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool.



## 10 Faites-vous tester pour la COVID-19.

La mise en quarantaine commence le dernier jour où la personne de votre foyer atteinte de la COVID-19 termine sa période d'isolement.



le 1 janvier 2024